



FONDS NATIONAL DE L'ÉDUCATION

Port-au-Prince, le 25 août 2025

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rentrée scolaire 2025-2026 : le FNE renforce son action dans le Grand Nord, environ 150,000,000.00 de gourdes pour redonner vie à 58 écoles

Faisant suite à la première phase de mission réalisée dans le Grand Sud, le Fonds National de l'Éducation (FNE), sous l'égide de la Directrice Générale Sterline CIVIL, a déployé une nouvelle opération d'envergure dans le **Grand Nord**, conformément aux instructions du gouvernement dans le cadre de la rentrée scolaire 2025-2026.

Du dimanche 24 août à 10h a.m. jusqu'au lundi 25 à 8h a.m., sans interruption, la délégation du FNE a tenu une vaste séance de travail avec une soixantaine de directeurs d'écoles venus des cinq départements du Grand Nord (Nord, Nord-Est, Nord-Ouest, Centre et Artibonite). Dans une ambiance d'écoute, de solidarité et de responsabilité, cette mobilisation sans précédent a permis de poser les bases concrètes d'un soutien aux écoles les plus vulnérables.

Au cours de ces échanges approfondis, 58 établissements scolaires sélectionnés, sur recommandation des directions départementales, bénéficient d'un financement destiné à la **relocalisation** pour certains, et d'autres à la **réhabilitation** de leurs infrastructures (toiture, peinture, blocs sanitaires, électricité, équipements, etc.). Le montant partiel engagé pour cette deuxième phase s'élève à **146,582,000.00 gourdes**, mobilisé par le FNE pour permettre aux écoles bénéficiaires d'accueillir leurs élèves dans des conditions plus dignes et surtout sécurisées.

Comme à l'accoutumée, ce processus repose sur un partenariat clair et rigoureux : chaque directeur d'école a signé un protocole d'engagement, l'obligeant à une gestion transparente et à la soumission d'un rapport dans **un délai de 20 jours**. Toute irrégularité entraînera une enquête administrative en conformité avec les mécanismes de contrôle, notamment en collaboration avec l'Unité de Lutte Contre la Corruption (ULCC).

De même que le Grand Sud, tous les chèques ont été remis aux directeurs d'écoles bénéficiaires, en présence des directeurs départementaux. La liste complète des établissements bénéficiaires, classés par département avec les montants alloués, est annexée au présent communiqué.

Selon la Directrice, cette initiative vise à résoudre la mauvaise pratique qui consiste à signer des protocoles avec des firmes qui, le plus souvent, gaspillent l'argent sans réparer les écoles. « Les directeurs d'écoles sont des ordonnateurs au même titre que moi, et ils auront à répondre par-devant qui de droit s'ils ont fait une mauvaise gestion du fonds », prévient-elle.



Direction de la Communication
Fonds National de l'Éducation (FNE)

**Montant alloué pour le Département du Nord : 34,400,000.00 gourdes
(13 écoles)**

Écoles bénéficiaires

- 1- Ecole Nationale Henry Christophe
- 2- École Nationale 4e Section Acul du Nord Grande Ravine
- 3- Lycée De Dondon
- 4- Ecole Nationale Fondamentale Complete de Lafond
- 5- Ecole Nationale Fondamentale Complete Saint Jean Baptiste
- 6- Lycée Jean Jacques Acaau de Port Margot
- 7- Ecole Nationale Saint Marie Labadie
- 8- Ecole Fondamentale d'Application De Limonade
- 9- Ecole Nationale Ravine des Roches
- 10- Ecole Nationale Mixte Plaine du Nord
- 11- Ecole Nationale Mixte de Fort Bourgeois
- 12- Ecole Nationale Mixte Le Fossette
- 13- Ecole Communautaire Foyer du Savoir

**Montant alloué pour le Département du Nord-Est : 29,002,000.00 gourdes
(11 écoles)**

Écoles bénéficiaires

- 1- Ecole Nationale de Garçons de Trou du Nord
- 2- Lycee Fortune Audate de Mombin-Crochu
- 3- Ecole Nationale Henriquez Charles de Vallieres
- 4- Ecole Nationale de Mont-Organise
- 5- Ecole Nationale de Cite Max
- 6- Ecole Nationale Garcin
- 7- Ecole Nationale des Perches
- 8- Ecole Nationale Sanite Belair de Savanne Longue
- 9- Ecole Nationale de Camizar
- 10- Ecole Nationale de Manquette
- 11- Ecole Nationale Mixte Jean Price Mars



**Montant alloué pour le Département du Nord-Ouest : 21,555,000.00 gourdes
(11 écoles)**

Écoles bénéficiaires

- 1- Lycée Tertulien Guilbaud
- 2- École Nationale Jean Jacques Dessalines
- 3- École Nationale de Mare Rouge
- 4- École Nationale de Loubier
- 5- École Nationale Caluk
- 6- École Nationale Amélia Saint-Jean Baptiste
- 7- École Nationale de Pélicier
- 8- École Nationale Charlemagne Péralte
- 9- École Nationale de Barbe Pagnol
- 10- École Nationale Boucan Patriot
- 11- Ecole Nationale Richard Brisson

**Montant alloué pour le Département du Centre : 20,025,000.00 gourdes
(10 écoles)**

Écoles bénéficiaires

- 1- Ecole Nationale de Tierra-Muscady
- 2- Ecole Nationale Herbe-Guinée
- 3- Ecole Nationale de Nan Croix
- 4- Ecole Nationale Henry Christophe de Thomonde
- 5- Ecole Nationale Oreste Zamor
- 6- Ecole Nationale Barestil
- 7- Ecole Nationale Charlemagne Péralte de Hinche
- 8- Ecole Nationale Phillipe Guerrier de Cinquième
- 9- Ecole Nationale de Califorme
- 10 Ecole Nationale El Shaddai de Boucantis



**Montant alloué pour le Département de l'Artibonite : 40,800,000.00 gourdes
(13 écoles)**

Écoles bénéficiaires

- 1- École Nationale Fondamentale Complète de Dupuy
- 2- École Fondamentale Complète de Garenne
- 3- École Nationale Fondamentale Complète de Boucan Richard
- 4- École Nationale Fondamentale Complète Charlemagne Péralte de Verrettes
- 5- École Nationale Fondamentale Complète de Moreau des Iles de Verrettes
- 6- École Nationale de Moreau de Haut de Saint Marc
- 7- École Nationale Fondamentale Complète de Hatte-Grand-Mont
- 8- École Nationale Fondamentale Complète de l'Estère
- 9- École Nationale de Poirier
- 10- École Nationale Fondamentale Complète de Modèle
- 11- École Nationale Fondamentale Complète de SEPRNN/ Gonaives
- 12- Lycée Fabre Nicolas Geffrard d'Anse-Rouge
- 13- École Nationale Fondamentale Complète de Latour



